



## Avant de commencer, installez-vous

---



**Connexion internet** : privilégiez une connexion filaire au Wi-Fi



**Audio** : privilégiez un casque audio ou des enceintes



**En cas de problème technique** : n'hésitez pas à nous solliciter via le chat de conversation à droite de l'écran



**Le replay et le support de présentation** sont disponibles à l'issue du webinaire.

**Posez vos questions dans le chat  
tout au long de ce temps d'information !**

# Diplômes, Titres Pro, CQP : Choisir la bonne certification en VAE

Jeudi 26 mars de 14h à 15h30



# Présentation du cycle

Le Réseau des Carif-Oref vous propose en 2026, un cycle de cinq webinaires pour mieux appréhender les évolutions du dispositif.

Ce cycle de professionnalisation s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans le conseil et l'accompagnement à la VAE.

Cette action bénéficie du soutien et de la participation du ministère du Travail et des Solidarités.



# Présentation du cycle

Le cycle se déploie tout au long de l'année 2026.

- # 1**      **Parcours VAE : quelles actualités pour 2026 ?**
- # 2**      **Diplômes, titres pro, CQP : choisir la bonne certification en VAE**
- # 3**      **Le rôle clé des architectes accompagnateurs de parcours**  
le 11 juin 2026
- # 4**      **Financement des parcours VAE : selon les profils des candidats**  
le 17 septembre 2026
- # 5**      **Déployer la VAE en projet collectif : enjeux et retours  
d'expérience**  
le 26 novembre 2026

# Co animation



# Interaction et fonctionnalités

## **Interagissez !**

En posant vos questions via l'onglet « Chat »

## **Téléchargez le support !**

La présentation est disponible via l'icône « Apps »

## **Échangez avec les intervenants !**

Un temps de questions-réponses sera proposé en fin de webinaire



# Sommaire

- 1. Le choix de la certification, un enjeu central pour le candidat**
- 2. Caractéristiques et spécificités des Diplômes**
- 3. Caractéristiques et spécificités des Titres professionnels**
- 4. Caractéristiques et spécificités des CQP**

**01**

**Le choix de la certification,  
un enjeu central pour le candidat**

# Intervenant

**Jérôme Marcel**

Chargé d'ingénierie,  
Formateur – consultant

## Le projet VAE : une étape, pas une fin

*La certification n'est pas un but en soi — c'est une étape dans une trajectoire, un parcours, un projet de vie.*

**01**

### Trajectoire & expériences passées

D'où vient le candidat ? Quelles compétences construites, dans quels contextes ?

**02**

### Situation actuelle

Statut, contraintes, ressources disponibles, contexte professionnel et personnel.

**03**

### Projets & buts recherchés

Reconnaissance professionnelle, sociale, personnelle — plusieurs buts, parfois flous ou contradictoires.

► **Le conseiller est une aide à la décision** — *le choix reste toujours celui du candidat.*

## Pourquoi choisir CETTE certification ?

### Adéquation référentiel / expériences

Mes expériences couvrent-elles le référentiel ? Critère décisif.

### Niveau & zone proximale

Ni trop ambitieux, ni sous-estimé. Penser la ZPD (Vygotsky).

### Valeur sur le marché du travail

Reconnue dans les conventions collectives, lisible par les employeurs.

### Clarté des procédures

Dossier de validation explicite, guide candidat, référentiel précis.

### Gestion de la validation partielle

Quelle suite ? Formation complémentaire possible ?

### Reconnaissance personnelle & sociale

« Enfin un diplôme » — dimension symbolique non négligeable.

► Posture du conseiller : écouter, informer à jour, ne pas décider à la place — « **Hâtez-vous lentement** »



**Avez-vous des questions?**

02

## Caractéristiques et spécificités des Diplômes

# Intervenante



## Béatrice Firmin

Chargée d'études et  
d'évaluation VAE, Bilan,  
Conseil et orientation  
des adultes

**Ministère de  
l'Éducation nationale**

**Choisir la bonne certification :  
un enjeu de recevabilité et de  
positionnement**

## Conditions à réunir

1. Le diplôme visé doit être inscrit et actif au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

2. Les activités exercées doivent être en rapport direct avec le contenu du diplôme, quelle qu'en soit la nature (salariés, non salariée, bénévole, aidant familial).

Le certificateur est le propriétaire de la certification : il en définit le référentiel de compétences, fixe les modalités d'évaluation et détermine les conditions de délivrance.



## Pourquoi est-ce un choix décisif ?

- Il conditionne la recevabilité du dossier.
  - Il détermine la faisabilité réelle du parcours VAE.
  - Il influence la valeur du diplôme sur le marché du travail.
- Un écart trop important entre expérience et référentiel expose à une validation partielle ou à un refus.

### Quelques points d'appui pour le conseiller VAE

- Partir de l'expérience effectivement exercée.
  - Vérifier l'adéquation avec le référentiel de compétences.
  - Éviter de raisonner à partir du seul intitulé de poste ou du diplôme souhaité.
- L'enjeu est d'ajuster le niveau visé au niveau réel de maîtrise.

<https://vae.education.gouv.fr/quel-diplome-choisir/>

# Élaboration des référentiels

# Élaboration des référentiels : gouvernance et acteurs

## Diplômes du secondaire

DGESCO  
Pilotage des référentiels des  
CAP, baccalauréats  
professionnels et BTS.

DGESCO – DGCS  
DEME, DEETS, DEES

## Diplômes du supérieur

DGESIP  
  
Pilotage des licences, licences  
professionnelles et masters en  
lien avec les établissements

DCG - DSCG

## Processus partenarial

IGÉSR, représentants des branches,  
enseignants, formateurs de terrain et  
partenaires sociaux contribuent à la  
construction et à la validation des  
référentiels.

Des Commissions Paritaires Consultatives  
(CPC) organisées par secteur d'activité,  
avant publication au JO

## Rythme de rénovation

Les diplômes de l'Éducation nationale s'inscrivent dans un cycle long de mise à jour,  
le plus souvent tous les 5 à 10 ans.

Pour l'accompagnement VAE, cela impose de vérifier la version du référentiel réellement en vigueur.

# Architecture du référentiel

## Architecture du référentiel

- **Référentiel des activités professionnelles (RAP)** : qui décrit les situations de travail, les tâches et les conditions d'exercice du métier.
- **Référentiel de certification (RC)** : qui traduit ces activités en compétences évaluables, organisées en blocs, avec les critères et modalités d'évaluation associés.

► La cohérence entre activité réelle et certification attendue se joue à ce niveau.



# Le jury

## Cadre réglementaire et spécificités

La loi du 5 septembre 2018 impose l'organisation en blocs de compétences et la logique de validation partielle. La validation partielle est devenue une règle structurante.

### **Conséquence opérationnelle pour le candidat :**

Les blocs obtenus sont ainsi conservés cinq ans pour permettre l'obtention complète du diplôme.

### **Spécificité des diplômes EN**

Les modalités précises d'évaluation sont fixées par l'arrêté de création de chaque diplôme, publié au Journal officiel.

► Il faut donc raisonner diplôme par diplôme.

**440 diplômes options comprises de niveaux 3, 4 et 5 accessibles sur France VAE (hors 25 BMA)**

# Le jury

## Composition

- Enseignants ou formateurs de la spécialité concernée.
- Professionnels du secteur.
- Président de jury.

Le jury est souverain dans sa décision.

## Ce qu'il vérifie pendant l'entretien

- La réalité des activités décrites.
- La maîtrise des compétences attendues.
- La capacité à expliquer ses choix et à transférer ses pratiques à d'autres situations.

Le questionnement porte d'abord sur le « comment » et le « pourquoi ».

## Décision

- Validation totale
- Validation partielle
- Non-validation

En cas de validation partielle, les blocs manquants peuvent être obtenus dans un délai correspondant à la durée de vie du diplôme.

Les jurys sont organisés par les Divisions Examens et Concours (DEC) et/ou les Dispositifs Académiques de Validation des Acquis (DAVA) selon les organisations en territoire (par académie).

## Point de vigilance pour l'accompagnement :

Le jury n'évalue pas d'abord la qualité académique du dossier de validation (livret 2).

Il apprécie la maîtrise effective du référentiel, à partir des situations de travail décrites et des réponses apportées à l'oral.

**Dans quelles circonstances  
viser un diplôme de  
l'Éducation nationale ?**

# Pourquoi viser un diplôme ?

## Reconversion professionnelle

Pertinente si le candidat dispose déjà d'une expérience significative dans le domaine visé, même acquise de manière atypique. Elle n'est pas adaptée à un projet vers un métier entièrement nouveau sans expérience préalable.

## Recherche d'emploi

Le diplôme EN devient particulièrement utile lorsque le secteur recrute à partir d'un niveau de diplôme explicite, notamment dans les domaines réglementés ou pour l'accès à certains concours.

## Progression professionnelle

Il sécurise un accès à des fonctions d'encadrement, peut soutenir une évolution de grille salariale et ouvre des possibilités de poursuite d'études.

## Dans quelle situation ?

### Quand la cible est cohérente

- Le métier visé exige un diplôme d'État ou un niveau de diplôme clairement identifié.
- Le candidat cherche une reconnaissance formelle d'une pratique déjà maîtrisée.
- Le projet s'inscrit dans un horizon de moyen terme, compatible avec une démarche VAE qui peut durer plusieurs mois.



### Quand la VAE n'est-elle pas le meilleur levier ?

Si l'objectif est une insertion immédiate ou si l'expérience en lien avec le diplôme est insuffisante, un parcours de formation qualifiant sera généralement plus cohérent qu'une demande de VAE.

## Chiffres clés :

**en 2024**, sur un total de **28 253 recevabilités** accordées pour entamer un parcours VAE :

- 14 % visent un CAP au niveau 3
- 11 % un baccalauréat professionnel
- 15 % le DEME au niveau 4
- 26 % un BTS au niveau 5
- 34 % le DEES au niveau 6.

**Public :** 66 % des candidatures examinées concernent des femmes, 3 % des personnes âgées de moins de 25 ans, 36 % des personnes âgées de 30 à 39 ans, 14 % des demandeurs d'emploi et 85 % en emploi

### **Top six, des diplômes les plus souvent visés :**

- Educateur spécialisé (DEES)
- Moniteur éducateur (DEME)
- Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)
- Coiffure ( BP)
- Management Commercial Opérationnel (MCO)
- BTS support à l'action managériale

Note DEPP n° 25.67 – Décembre 2025

# La force du réseau des DAVA, acteur incontournable et de référence de la VAE

- **1 expertise globale, 1 accompagnement de proximité**
- **Premier certificateur** en termes de diplômes délivrés
- **60%** des certifications professionnelles délivrées par la voie de la VAE sont des diplômes de l'éducation nationale
- **Avec 90%** de taux de réussite
- **30 DAVA** en France
- **4000** sites de proximité



**vae.education.gouv.fr**

La **vae** pour **tous** avec le **réseau** des **DAVA**

<https://vae.education.gouv.fr/>



Réseau des  
**CARIF OREF**



**Avez-vous des questions?**

# 03

## Caractéristiques et spécificités des Titres professionnels

# Intervenants



## **Laetitia LE ROY**

Adjointe au chef de mission des  
politiques de certification  
professionnelles

**Ministère du travail et des  
solidarités**



## **Françoise PEYRE- TEKKOUK**

Chargée de mission certification  
professionnelle

**Ministère du travail et des  
solidarités**

# Définition du titre professionnel

# 1. Définition du titre professionnel

- **Certification professionnelle d'Etat**, révisée tous les 5 ans a minima, examinée en commission professionnelle consultative\* (CPC) qui décide de son enregistrement au RNCP.

Le TP doit satisfaire à des **critères d'enregistrement** qui fondent un avis consultatif préalable émis par France compétences en CPC.

(cf. Décret n° 2025-800 du 12 août 2025 relatif au fonctionnement des commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat - Légifrance).

- **Destiné à la qualification professionnelle de tout public à un métier**

(Article R338-1 – code de l'éducation Modifié par Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 - art. 1)

« La certification professionnelle délivrée, **au nom de l'Etat**, par le ministre chargé de l'emploi est appelée " titre professionnel ". Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences et les aptitudes et connaissances associées permettant **l'exercice d'activités professionnelles qualifiées**. Le titre professionnel est destiné à **toute personne** souhaitant acquérir une qualification professionnelle. Il favorise également **l'évolution professionnelle** en permettant à son titulaire de viser une qualification d'un niveau supérieur. »

- ✓ Un patrimoine de **258 titres professionnels** au 31 décembre 2024, du niveau 3 à 6, les niveaux 3 et 4 étant les plus représentés (70% des TP).
- ✓ **Répartition exhaustive des secteurs** : Construction (33% des titres), Industrie (31% des titres), Services (25%). Le domaine tertiaire concentre plus de la moitié des certifiés.

\*Commissions paritaires composées de 16 membres – ministères, branches et partenaires sociaux, qui rendent un avis conforme sur les projets de création, révision ou suppression des certifications professionnelles d'Etat et de leurs référentiels.

# Caractéristiques des titres professionnels

## 2. Caractéristiques des titres professionnels

- **Tout public** : deux-tiers des certifiés ont entre 26 et 49 ans et un-quart moins de 26 ans, 55 % des titrés sont demandeurs d'emploi et 42,7% en emploi actif.
- **Accessible**: certification professionnelle relevant de la **formation continue**, une modalité d'évaluation par **la démonstration du geste professionnel**, des **sessions d'examen proposées tout au long de l'année** par les centres d'examen agréés par le ministère chargé du travail et de l'emploi.

- **Disponible**: le titre est encadré à travers un appareil d'évaluation robuste

Un agrément à évaluer du ministère est délivré aux organismes qui souhaitent organiser des sessions au **titre complet** ou aux **certificats de compétences professionnelles (CCP)** sanctionnant chacun de ses blocs.

Les centres d'examen dispersés sur tout le territoire national **proposent des sessions d'examen toute l'année**.

Ils doivent satisfaire aux exigences prévues aux articles R. 338-2, R. 338-4 et R. 338-5, précisées par:

L'Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation – Légifrance qui décrit les modalités et exigences relatives à l'agrément comme centre d'examen.

L'Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi – Légifrance qui décrit le déroulement des sessions d'examen.

- **Modulaire** : le titre professionnel permet une montée en qualification progressive du candidat qui peut accéder au titre professionnel tout au long de la durée du millésime par **capitalisation de blocs de compétences**.

Quelle que soit la **voie d'accès** – même la VAE, **le candidat à la « session titre » ou « session CCP » présente la même évaluation**, autour d'une mise en situation sur un plateau technique.

Les conditions d'accès au titre professionnel sont précisées par l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi - Légifrance.

# La session d'examen, un dispositif robuste

### 3. La session d'examen, un dispositif robuste

#### Les épreuves

Les épreuves sont **fondées sur le geste professionnel**.

Elles se déroulent sur **un plateau technique précis**, décrit dans le RE et le DTE, reproduisant la **situation de travail**.

Elles peuvent durer jusqu'à 12 h, réparties sur plusieurs jours.

Il s'agit de **démontrer sa compétence et non de la décrire** et d'amener le candidat à une **réflexivité sur sa pratique**.

Elles sont **de même nature quelle que soit la voie d'accès** et **spécifiques à chaque TP**, par exemple:

- **Une mise en situation professionnelle** sur plateau technique / **une étude de cas** / la présentation d'un **projet** ou d'un **dossier technique** + des **questions techniques** à partir de cette démonstration.
- **Un entretien final** destiné à s'assurer du **juste positionnement** du candidat et une valorisation de **son parcours, basé sur le dossier professionnel**.

### 3. La session d'examen, un dispositif robuste

#### Les documents

- Les référentiels:

**Le référentiels Emplois - Activités - Compétences (REAC)**, est conçu par activités professionnelles.

Il se fonde sur **l'analyse du travail** réalisée par des ingénieurs de l'AFPA basée sur **une veille prospective** (cycles de 5 ans a minima).

**Le Référentiel d'Evaluation (RE)** définit les **modalités d'évaluation du TP**.

Ils ne comportent aucun élément pédagogique et ne constituent pas des référentiels de formation.

> Banque des référentiels: [www.banque.di.afpa.fr](http://www.banque.di.afpa.fr)

Les **documents techniques d'évaluation** précisent ces modalités et peuvent être sollicités auprès de l'unité de gestion des épreuves de validation de l'AFPA par les centres d'examen agréés par le ministère.

- Le dossier professionnel: il présente des **exemples concrets de la pratique professionnelle**. Il permet de **mettre en valeur les compétences du candidat auprès du jury**, qui l'utilise pour préparer les questions de l'entretien final.

> Outils d'aide à la rédaction: [dossierprofessionnel.fr](http://dossierprofessionnel.fr) et <https://www.banque.di.afpa.fr>

### 3. La session d'examen, un dispositif robuste

#### Le rôle des différents acteurs

- Le jury

 La composition du jury est régie par les dispositions de *l'Article 6 - Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi – Légifrance.*

« Le jury est une **entité collégiale compétente** sur l'ensemble des activités évaluées au cours de la session de validation.

Au cours d'une session titre, d'une session CCP ou d'une session CCS, le candidat sera évalué par un jury composé, **a minima, de deux membres habilités**. Pour ces sessions, les membres sont obligatoirement **des professionnels justifiant d'au moins trois ans d'expérience dans le métier visé par le titre et n'ayant pas quitté le métier depuis plus de 5 années précédant leur habilitation.**

**Les membres du jury ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat. »**

- Un formateur du candidat, ne peut assurer la surveillance de la session d'examen, est **prohibé sur le plateau technique**, ne peut pas être désigné responsable de la session d'examen. C'est également le cas d'un tuteur de stage, d'un encadrant ou d'un collègue du candidat.

### 3. La session d'examen, un dispositif robuste

#### Le rôle des différents acteurs



- **La DREETS/DRIEETS** accorde l'**agrément** mentionné à l'article R. 338-8 pour : un titre professionnel ; un site ; une durée qui ne peut excéder la date de fin de validité du titre, **propose un lieu de session d'examen au candidat.**
- **Le centre agréé** communique aux DREETS la programmation prévisionnelle et **les informations réglementaires relatives au déroulement de la session, convoque les candidats 1 mois avant la session** et lui donne **les informations relatives à la session; convoque les membres du jury dûment habilités** pour le titre professionnel visé.
- **La DDETS habilite les membres du jury** par spécialité et pour, la durée de validité du TP, **adresse au centre agréé la copie du procès-verbal; établit et signe les parchemins (titres professionnels, certificats complémentaires de spécialisation, livrets de certification), les communique aux candidats** et notifie les résultats.
- **L'AFPA professionnalise les jurys** dans le cadre de ses missions nationales de service public.
- **Le responsable de session** s'assure que des **conditions matérielles** du déroulement des épreuves **définies dans le référentiel d'évaluation** sont mises à disposition du jury et des candidats ; **vérifie l'identité du candidat** et que **les plis sont cachetés** avant ouverture, **consigne les absences et retard dans le PV de session, organise la surveillance des épreuves** ; adresse l'original du procès-verbal à la DDETS ; **affiche la liste des admis.**

Quelques titres  
professionnels plébiscités par  
la voie de la VAE

## 4. Quelques titres professionnels plébiscités par la voie de la VAE,

Données 2024

Intitulé du titre professionnel	Niveau	Volume	% de VAE	Domaine (CPC)
Médiateur social accès aux droits et services	4	253	9,1 %	Cohésion sociale et santé
Responsable-coordonnateur services au domicile	5	458	7,2 %	Cohésion sociale et santé
Manager d'équipe relation client à distance	5	58	13,8 %	Service aux entreprises
Conducteurs de travaux TP	5	24	8,3 %	Construction
Responsable de chantier de dépollution pyrotechnique	5	8	75 %	Construction
Inspecteur qualité aéronautique et spatiale	5	13	15 %	Industrie
Piqueur en maroquinerie	3	109	9,2 %	Industrie
Technicien supérieur en gestion de production	5	7	51,1 %	Industrie
Technicien supérieur en production industrielle	5	30	20 %	Industrie
Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandise	5	763	8 %	Logistique
Chef de cuisine en restauration collective	5	24	8,3 %	Produits de consommation
Responsable d'unité de restauration collective	5	11	9,1 %	Produits de consommation



**Avez-vous des questions?**

04

Caractéristiques et spécificités  
des CQP

# Intervenants



**Gilles Saintemarie**

Chef de Service  
Certifications Titres &  
Diplômes

**UIMM**



**Valérie Macheret**

Directrice des  
opérations

**UIMM**

# Rôles et missions de l'UIMM

# UIMM : rôles et missions

L'UIMM est une organisation patronale.

Elle représente les entreprises de la métallurgie, dont les secteurs :

- Automobile,
- Aéronautique et spatial,
- Électronique et numérique,
- Équipement de production d'énergie,
- Ferroviaire,
- Mécanique,
- Naval,
- Travail des métaux



## UIMM : rôles et missions



57 UIMM territoriales accompagnent au quotidien les entreprises industrielles pour :

- Informer et conseiller sur l'ensemble du droit social français et international, ainsi que son évolution.
- Faciliter les projets d'innovation et de développement des entreprises (accès aux financements, foncier, normes environnementales, énergie...).
- Représenter les entreprises du territoire auprès des décideurs locaux.
- Animer et développer le dialogue social dans les territoires.

## L'UIMM en chiffres clés

**42 000**

entreprises dont 98 %  
de TPE/PME



**1,5**

million de salariés  
dont 93 % en CDI



**615**

milliards d'euros de  
chiffre d'affaires



**25**

milliards d'euros  
consacrés à la R&D



**50%**

de chiffre d'affaires  
à l'exportation



### Une branche qui dynamise le tissu local et l'emploi

- **90%** des entreprises emploient moins de 50 salariés
- **200 000** recrutements par an d'ici 2035\*



\*Selon l'Observatoire paritaire prospectif et analytique des métiers et qualifications de la métallurgie

# Présentation des CQPM

## Présentation des CQPM

Les Certifications de la Métallurgie sont destinées à valider les compétences de l'ensemble des salariés, intérimaires et demandeurs d'emploi.

Ces certifications de branche sont mises en œuvre par l'UIMM.

On dénombre, **116 Certificats de Qualification Paritaire de la Métallurgie** (CQPM), dont :  
88 enregistrés au RNCP, éligible à la VAE,

Et **18 Titres Paritaires à finalité professionnelle de la Métallurgie** (TPM), enregistrés au RNCP et également éligibles à la VAE (*Certifications CQPM transformées éligibles à l'apprentissage*).

## Les certifications professionnelles en chiffres

50

centres  
de certifications  
couvrant tout le territoire

85%

jugent que la  
certification a joué  
un rôle positif

86%

d'insertion  
en emploi

89%

de taux  
de réussite

229 095

certifiés

86%

de candidats  
ayant validé leur  
certification



2 224 entreprises utilisatrices



Enquête sur le devenir des  
candidats



## Liste des CQPM et TPM les plus visés

CQP Coordonnateur de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement)
CQP Technicien contrôle qualité en production
CQP Inspecteur qualité
CQP Préventeur santé-sécurité au travail et environnement
CQP Opérateur en Maintenance Industrielle (CQPI)
TPM Soudeur industriel
CQP Technicien en industrialisation et en amélioration de procédés
TPM Tuyauteur industriel
CQP Technicien de la qualité (CQPI)
CQP Peintre industriel
CQP Chargé de projets industriels
TPM Equipier de production industrielle
CQP Vendeur en fournitures industrielles
CQP Responsable d'équipe
CQP Agent de contrôle qualité dans l'industrie
CQP Chargé d'affaires en tuyauterie, chaudronnerie, soudure
CQP Monteur câbleur en équipements électriques
CQP Préparateur méthodes de fabrication
CQP Agent de maintenance en portes automatiques
CQP animateur d'équipe autonome de production industrielle
CQP Responsable de secteur d'activités industrielles
CQP Dessinateur d'études industrielles

# CQPM, Les référentiels

# TPM Opérateur sur machines-outils conventionnelles de production

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la métallurgie

Qualification : 1991 0080

Niveau : 3

Dernière Modification : 10/01/2022

## REFERENTIEL DU TITRE PARITAIRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

Intitulé : Opérateur sur machines-outils conventionnelles de production

### 1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU TITRE PARITAIRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

#### 1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

*L'opérateur sur machines-outils conventionnelles de production travaille généralement dans des ateliers de fabrication (principalement de mécanique générale, d'usinage ou de décolletage...).*

*Il conduit des machines-outils dites « conventionnelles » pour produire des pièces métalliques ou composites en moyennes ou grandes séries en effectuant des opérations d'usinage par enlèvement de matière.*

*Les machines-outils conventionnelles sont des équipements mécaniques qui permettent de réaliser des opérations d'usinage, elles ne sont pas commandées par une commande numérique dans lequel il y a un programme d'usinage, mais par un pupitre piloté directement par l'opérateur.*

*Il existe différents types de machines-outils conventionnelles qui servent à enlever de la matière, les principales étant des tours, des fraiseuses, des rectifieuses, ...*

*L'opérateur sur machines-outils conventionnelles de production travaille la plupart du temps au moyen d'un parc de machines-outils d'une même famille (parc de tours, de fraiseuses, ...), mais en fonction de l'organisation de l'entreprise et du processus industriel il peut être amené à travailler sur des machines-outils conventionnelles de technologies différentes.*

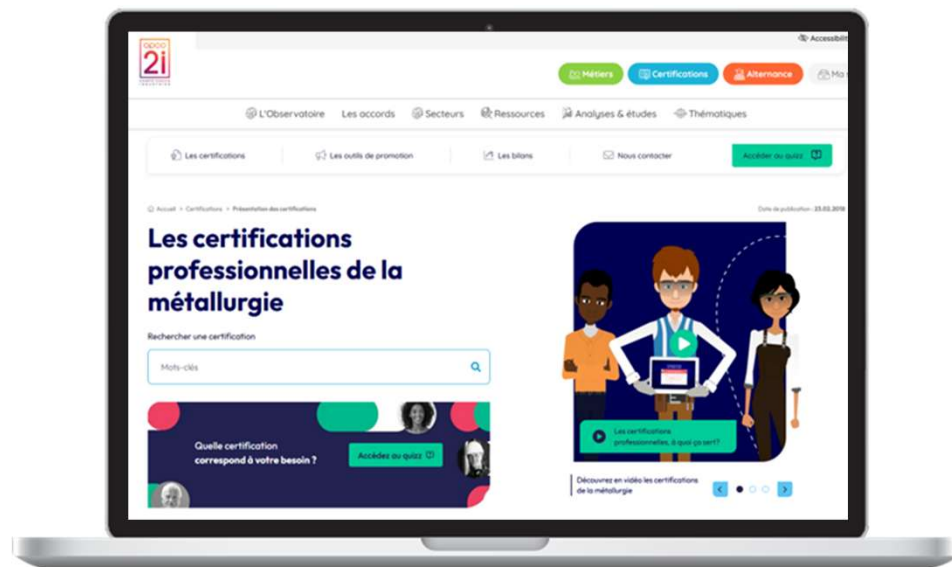
*En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :*

- **LA PREPARATION DES OPERATIONS D'USINAGE SUR MACHINES OUTILS CONVENTIONNELLES ;**

*A partir d'instructions (ordres de fabrication, gammes d'usinage...) et de données techniques (dossier de fabrication, plan de pièces, fiche suiveuse...) l'opérateur sur machines-outils conventionnelles de production*



## CQPM, où trouver les référentiels ?




Tous les référentiels sont téléchargeables sur le site de l'observatoire de la métallurgie :  
<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

# Les attendus du dossier d'expérience

# Passage en revue d'un dossier de validation

CQPM / TPM : Numéro et intitulé de la qualification



1<sup>ère</sup> partie : Cadre à renseigner par le candidat

**Dossier de Validation des Acquis de l'Expérience**

« Intitulé de la certification de la branche de la Métallurgie »

+ Concerne les candidats inscrits sur une démarche de VAE\*

NOM	Prénom	Signature
		<i>Le candidat reconnaît être en possession du référentiel du CQPM / Titre portaire de la Métallurgie visé</i>

\*Validation des acquis de l'expérience

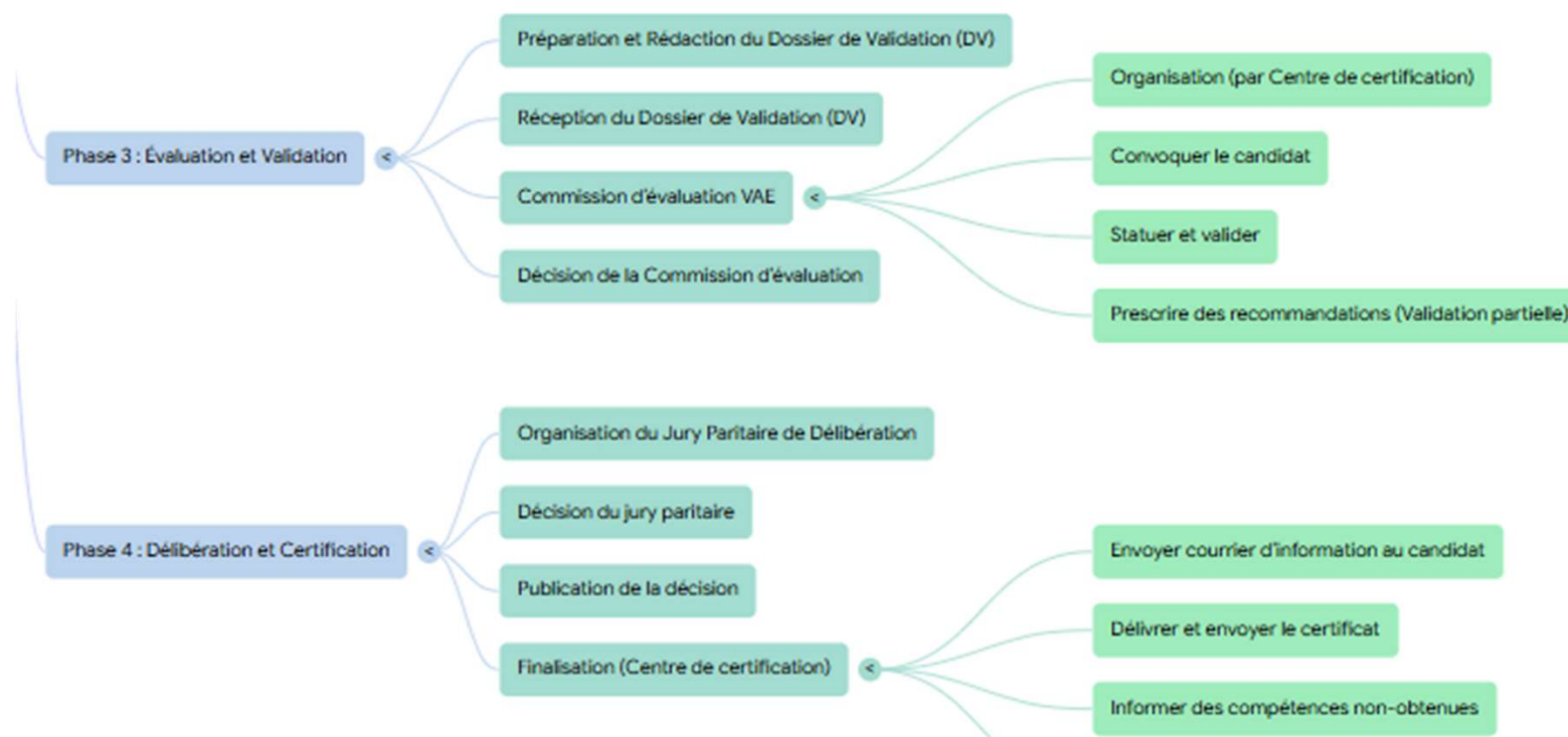
**CE DOSSIER EST A COMPLETER PAR LE CANDIDAT  
CE DOSSIER DE VALIDATION METTRA EN EVIDENCE LES ACQUIS DE  
L'EXPERIENCE EN CORRESPONDANCE AVEC LES COMPETENCES  
PROFESSIONNELLES de la certification de la branche de la  
Métallurgie (VAE – DOSSIER DE VALIDATION)**

2<sup>ème</sup> partie : Cadre réservé à l'organisme certificateur

**UIMM TERRITORIALE**  
Tampon et signature:

# Le Jury et la notification

# Spécificités du processus de validation





**Avez-vous des questions?**

# Prochain rendez-vous

## Le rôle clé des architectes accompagnateurs de parcours

Date : **le 11 juin 2026**, à 14h

Organisation : Carif-Oref d'Occitanie, de Guyane et des Pays de la Loire.

► Calendrier et inscription sur le site du réseau des Carif - Oref, Onglet « Kit ressources et webinaires ».



**KITS RESSOURCES ET  
WEBINAIRES**

[Consultez tous les kits ressources  
et webinaires](#)

Merci de votre attention !

